

**UNE MANIFESTATION DE  
L'AMBIVALENCE DES RAPPORTS  
FRANCO-ITALIENS :  
LA VISITE OFFICIELLE À PARIS DU  
PRÉSIDENT SEGNI  
(19-21 FÉVRIER 1964)**

**Stéphane MOURLANE**

Les visites officielles de chefs d'État à l'étranger conservent après la Seconde Guerre mondiale une importance de premier ordre dans la politique internationale, et ce malgré la multiplication des contacts bilatéraux ou multilatéraux qui s'établissent à différents niveaux du gouvernement, de l'administration ou encore des milieux économiques. Ces visites ont une haute portée à la fois symbolique et politique ; elles constituent un moment privilégié entre deux États, un moment propice aux mises au point, aux échanges de vue sur diverses questions bilatérales ou relatives à l'actualité internationale. Elles mettent aussi en jeu le prestige du pays-hôte au travers des fastes du protocole d'accueil<sup>1</sup>.

En ce qui concerne les relations franco-italiennes, Romain Rainero a déjà souligné la plupart de ces aspects à propos de la visite à Rome du président Loubet en 1904<sup>2</sup>. Au milieu des années 1960, il ne s'agit pas comme en 1904 de renouer le fil des relations franco-italiennes. Néanmoins, la visite du président Segni du 19 au 21 février 1964 intervient après une période de malentendus et de divergences sur un certain nombre de questions essentielles relatives à l'organisation et à la sécurité de l'Europe<sup>3</sup>. Un fossé s'est creusé entre Paris et Rome sur la question de l'union politique européenne avec pour principaux points d'achoppement, le débat sur le caractère supranational des institutions européennes, les relations avec l'OTAN dont la question de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun est en un sens le corollaire<sup>4</sup>. L'opposition de deux doctrines, « Une Europe des États et européennes » selon la formule du général de Gaulle d'un côté, et de l'autre côté une « Europe intégrée et atlantique », aboutit donc à l'échec du plan Fouchet dont une des conséquences est la mise au grand jour des divergences franco-italiennes, jusqu'alors mises sous le boisseau dans l'espoir de parvenir à un compromis.

L'année 1963 qui s'ouvre par le coup de tonnerre provoqué par le refus de la France de voir la Grande-Bretagne adhérer à la CEE et la signature d'un accord franco-allemand est une année de discorde ouverte entre Paris et Rome. La confiance n'est plus de mise et ce d'autant plus qu'à Paris, on s'interroge sur les perspectives qu'offrent en Italie la politique d'ouverture à gauche qui prend un nouvel élan avec l'intégration des sociaux-démocrates au gouvernement.

### • Une manifestation d'amitié

Quelles que soient néanmoins les divergences, les dirigeants français et italiens prennent soins de ne pas rompre tous les liens. On maintient l'idée que l'amitié franco-italienne ne saurait être ébranlée par le tumulte de la conjoncture internationale. Il s'agit là d'ailleurs du sens principal qui est donné à la visite du président Segni à Paris en février 1964. Le général de Gaulle écrit ainsi à son homologue italien au mois de janvier : « [...] convaincu que je suis que nos entretiens seront sûrement des plus utiles à nos deux pays et à l'Europe, certain aussi que votre visite en France va renforcer et renouveler les liens séculaires de l'amitié franco-italienne ! »<sup>5</sup>

Il est à noter qu'à ce moment les relations entre les deux pays s'améliorent grâce notamment aux avancées au sein de la CEE à la fin de l'année 1963. Le 23 décembre, à la

---

<sup>1</sup> R. Girault, *Etre historien des relations internationales*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 139.

<sup>2</sup> R.H. Rainero, « La visita del presidente francese Loubet a Roma nel quadro della riconciliazione italo-francese (aprile 1904) » in R. H. Rainero (a cura di), *Aspetti e problemi delle relazioni tra l'Italia e la Francia*, Milano, ed. Unicopli/CUESP, 2005, p. 97-112.

<sup>3</sup> S. Mourlane, « La France, l'Italie et la construction européenne : le temps des malentendus (1958-1965), *Relations internationales*, n°118, été 2004, p. 199-213.

<sup>4</sup> M. Vaïsse, « De Gaulle, l'Italie et le projet d'union politique européenne 1958-1963 », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 42-4, octobre-décembre 1995, p. 658-669.

<sup>5</sup> Archives nationales (ci-après AN), 5AG1/179 : lettre du général de Gaulle à M. Segni, Paris, 6 janvier 1964.

suite d'un « marathon agricole », sont adoptés de nouveaux règlements agricoles pour lesquels l'Italie a soutenu les efforts français<sup>6</sup>.

Par ailleurs, il semble du côté français que la personnalité des hommes au pouvoir en Italie à ce moment constitue un élément favorisant le rapprochement. Antonio Segni, élu président en mai 1962, est toujours apparu comme un homme modéré, notamment à l'époque où Fanfani et Gronchi donnaient à la politique extérieure italienne un caractère plus velléitaire<sup>7</sup>. Si le Quai d'Orsay rappelle que cet universitaire est partisan du Pacte atlantique et de l'Europe intégrée, c'est avec le « sens des réalités » et surtout on y souligne son « amitié sincère à la France, et son admiration pour le général de Gaulle ». De la même manière, la nomination du social-démocrate Giuseppe Saragat aux Affaires étrangères dans le cabinet Moro est perçue à Paris comme le signe encourageant de la reprise d'un dialogue plus cordial. Certes, l'ambassadeur Bérard note qu'il y a « deux hommes en Saragat » : l'un, « le chef social-démocrate, membre d'un gouvernement de centre-gauche, qui n'oublie pas l'appui qu'il a reçu des Américains et des travaillistes britanniques pour fonder le PSDI » et l'autre, « le Piémontais, antifasciste, ancien réfugié en France, qui aime à redire son attachement à notre pays et à notre culture et son admiration pour le général de Gaulle »<sup>8</sup>. Les deux hommes ne sont d'ailleurs pas des inconnus l'un pour l'autre puisque Saragat a été le premier représentant de l'Italie en France à la Libération. Un signe supplémentaire de l'orientation plus francophile de la politique étrangère italienne est trouvé dans la nomination par Saragat de Malfatti, le ministre conseiller à Paris, pour diriger son cabinet.

Dans un entretien accordé le 14 février au directeur du *Corriere della Sera*, Alfio Russo, Couve de Murville indique clairement la tonalité que l'on souhaite donner, du côté français, à cette visite : « Le but de la visite du président Segni et du ministre des Affaires étrangères Saragat n'est pas de régler des querelles italo-françaises. C'est avant tout une façon et une occasion d'exalter l'amitié et la sincérité des relations entre les deux États et entre les deux nations. »<sup>9</sup>

Le général de Gaulle, qui a gardé un vibrant souvenir de l'accueil reçu en juin 1959 à Rome – voyage auquel répond celui du président Segni – insiste donc pour donner à la visite un éclat protocolaire retentissant, comme en atteste le programme<sup>10</sup>. Le 19 février, jour d'arrivée, Segni dépose une couronne à l'Arc de Triomphe puis est reçu à déjeuner à l'Élysée. L'après-midi est consacré aux entretiens diplomatiques et la soirée à un dîner de gala à l'Élysée<sup>11</sup>. Le lendemain, la matinée est consacrée à la réception de la colonie italienne, au théâtre des Champs-Élysées, puis à un déjeuner à la Chambre de commerce. Cette dernière visite manifeste d'ailleurs l'importance que l'on accorde de part et d'autre des Alpes aux échanges commerciaux entre les deux pays. Le Quai d'Orsay ne manque pas de le souligner

---

<sup>6</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères (ci-après AMAE), série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : note de la direction des Affaires économiques et financières, Paris, 6 février 1964.

Ces nouveaux règlements concernent l'organisation des marchés du riz, de la viande de bœuf et des produits laitiers. Le Conseil des Six met également au point les règles de fonctionnement du Fonds européen d'Orientation et de Garantie agricole (FEOGA).

<sup>7</sup> Voir notamment S. Mourlane, « Malaise dans les relations franco-italiennes : le premier colloque méditerranéen de Florence (3-6 octobre 1958) », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 113-1, 2001, p. 425-449.

<sup>8</sup> A. Bérard, *Un Ambassadeur se souvient*, t. 5 : *Cinq années au palais Farnèse*, Paris, Plon, 1982, p. 83 (repris du portrait de Saragat inséré dans le dossier spécial sur la visite du président Segni à Paris : AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393).

<sup>9</sup> Cité in *Le Monde*, 15 février 1964 et *Chroniques étrangères. Italie*, n° 64, avril 1964, p.4.

<sup>10</sup> A. Bérard, *op. cit.*, p. 87.

<sup>11</sup> Parmi les invités se trouvent les membres du groupe d'amitié parlementaire France-Italie, présidé par le député-maire de Menton Francis Palmero et du groupe d'amitié France-Italie au Sénat présidé par le sénateur des Alpes-Maritimes, Joseph Raybaud. (AN, 5AG1/607).

au moment de la préparation de la visite de Segni en rappelant que la France est au troisième rang des pays fournisseurs de l'Italie (après l'Allemagne fédérale et les États-Unis mais devant la Grande-Bretagne) et qu'elle est le troisième client de l'Italie.

L'après-midi donne lieu à une manifestation particulièrement remarquée qui, elle aussi, au-delà de son caractère protocolaire revêt une signification politique. En effet, la réception de Segni et Saragat à l'Académie française où ils participent à une séance du dictionnaire répond à la nécessité de défendre les positions de la culture et surtout de la langue française en Italie car si celle-ci conserve toujours la première place les services du palais Farnèse de cesse d'attirer l'attention sur l'émiettement des effectifs des élèves au profit de l'anglais.

La dernière journée à Paris est également fastueuse, avec une réception à l'hôtel de ville de Paris, où est célébré le jumelage qui existe depuis 1956 entre Paris et Rome, et à la Sorbonne où le président Segni est accueilli par le recteur Roche, le ministre de l'Éducation nationale, Christian Fouchet, le conseil de l'Université dont Gaston Monnerville, président du Sénat, les doyens des cinq facultés et une centaine de professeurs en robe ainsi que les présidents des associations et syndicats étudiants à l'exception de l'UNEF qui a fait parvenir par le biais de l'ambassade d'Italie à Paris un courrier au président italien indiquant son refus de « recevoir dans les ruines de ce que fut l'Université française »<sup>12</sup>. Cette initiative soulève une polémique et déclenche l'ire de la presse conservatrice qui la juge « inadmissible »<sup>13</sup>. La manifestation projetée par le syndicat étudiant est interdite par le préfet de police. C'est donc sans aucun incident que la journée se termine par une soirée que le général de Gaulle offre à ses hôtes italiens à l'Opéra.

Avant de quitter la France, le président Segni tient à se rendre, le 23 février, au cimetière italien de Bligny, dans la Marne, pour se recueillir sur la tombe des trois mille cinq cents soldats italiens tombés pendant la Première Guerre mondiale. Il est accompagné par Jean Sainteny, le ministre des Anciens Combattants. Bérard écrit à propos de ce déplacement : « C'était faire ressortir que la France n'avait pas été la seule à secourir son alliée d'alors, apaisement d'amour-propre. »<sup>14</sup>

La presse hexagonale participe également à la célébration de l'amitié franco-italienne et donne un très large écho à l'ensemble de ces manifestations, en saluant leur caractère amical et en rendant hommage à la personnalité des hôtes de la France<sup>15</sup>. Les journaux saisissent cette occasion, non seulement pour mettre en perspective les relations franco-italiennes, mais aussi pour publier un certain nombre d'articles qui permettent aux lecteurs français de mieux connaître les réalités italiennes. Comme l'écrit René Girault à propos des effets des voyages officiels sur l'opinion publique : « Parce qu'il met en contact avec *un* étranger, symbole de l'Étranger, il rend manifeste à chacun l'existence de ce monde extérieur, trop souvent ignoré et méconnu. »<sup>16</sup>

Il est vrai que l'Italie et les Italiens bénéficient en France une image très souvent stéréotypée et figée dans le passé<sup>17</sup>. Dans ces conditions, la découverte des réalités italiennes au sein de l'opinion publique hexagonale n'est pas le moindre des intérêts de ce séjour des dirigeants italiens en France. La reconstitution de l'association « France-Italie », créé en 1926,

---

<sup>12</sup> *Le Monde*, 21 février 1964.

<sup>13</sup> *La Nation*, 20 février 1964.

<sup>14</sup> A. Bérard, *op. cit.*, p. 87.

<sup>15</sup> La presse catholique est la plus enthousiaste. *Témoignage chrétien* titre « Bienvenue M. Segni ! » (20 février 1964). Tandis que Wladimir d'Ormesson exalte dans *La Croix* « l'amitié franco-italienne » (18 février 1964). À noter le portrait de Segni particulièrement élogieux publié dans *Le Monde*, sous la plume d'André Fontaine (« La loi et la terre », 20 février 1964).

<sup>16</sup> R. Girault, *op. cit.*, p. 141.

<sup>17</sup> P. Milza, « L'image de l'Italie et des Italiens du XIXe siècle à nos jours », *Cahiers de l'IHTP*, n°28, juin 1994, p. 71-82.

avec pour vocation de « développer les relations d'amitié et les échanges dans tous les domaines » et « d'exercer une action d'information auprès du public français afin de resserrer la compréhension réciproque entre les deux pays »<sup>18</sup>, participe d'ailleurs du même élan.

Toutes les manifestations sont ponctuées de discours qui célèbrent l'ancienneté et la profondeur des relations entre les deux pays. Le toast prononcé par le général de Gaulle à l'issue du dîner clôturant la première journée de la visite est, de ce point de vue, significatif : « Que vous, Italiens, et nous, Français, comprenions aussitôt, que, de but en blanc, nos rapports soient remplis d'aise, c'est là l'effet des liens innombrables et privilégiés qu'ont créés entre nous, que n'ont cessé d'entretenir et que continuent de multiplier une étroite parenté latine, une commune civilisation vécue depuis deux millénaires, une perpétuelle osmose physique, intellectuelle et morale de deux peuples joints et voisins au bord de la Méditerranée. En dépit des vicissitudes, des disputes, parfois des conflits, l'Italie et la France se tiennent pour ce qu'elles sont, je veux dire deux filles d'une même famille naturellement plus rapprochées l'une de l'autre qu'elles ne le sont d'aucun pays de l'univers. »<sup>19</sup>

Si les discours du général de Gaulle se plaisent, non sans emphase, à mettre en exergue le caractère immanent des réalités nationales, il n'en reste pas moins que les relations entre les deux pays subissent l'épreuve de réalités plus quotidiennes.

### ● L'évocation des questions bilatérales

L'évocation des questions bilatérales ne suscite pas de profonds malentendus. Néanmoins, parmi celles-ci, le président Segni souhaite accorder une place particulière à la question de l'immigration italienne en France. Globalement cette question ne suscite pas de problèmes majeurs dans les rapports entre les deux pays et elle est habituellement abordée dans le cadre d'une commission mixte. Les migrants italiens, qui sont un peu plus de 600 000 dans l'Hexagone lors du recensement de 1962 mais dont le nombre d'entrée est nettement sur le déclin depuis la fin des années cinquante, ne connaissent que peu de difficultés dans leur intégration. Le gouvernement italien est surtout préoccupé de voir disparaître toutes les mesures discriminatoires que ce soit en matière d'accès à l'emploi ou en matière sociale<sup>20</sup>. Dans cette perspective qui vise à améliorer les conditions de vie des migrants, la principale préoccupation en 1964 concerne la question du logement. En effet, la crise du logement en France, conséquence de l'arrêt des constructions, de l'entre-deux-guerres aux années cinquante, et de la pression démographique, aggravée au début des années soixante par le rapatriement massif des Français d'Algérie, ne permet pas le développement à un rythme convenable d'une politique d'immigration de grande ampleur. Ainsi la direction des affaires administratives et sociales du Quai d'Orsay relève que dans certains départements français,

---

<sup>18</sup> Article 2 des statuts de l'association (nous remercions M. Manuel Burrus, actuel directeur de l'association qui nous a transmis les statuts). C'est sur une suggestion de l'ambassadeur d'Italie qu'est créée l'association (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 408 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 14 janvier 1964). L'assemblée constitutive se tient le 17 février 1964 sous la présidence d'Henri Fouques-Duparc (ancien ambassadeur de France à Rome). Parmi les personnalités membres de l'association : Tony Bouilhet, Marcel Brion, Henry Burnier, le professeur Armand Caraccio, André Chastel, René Clair, Raymond Cognat, André François-Poncet, Edmond Giscard d'Estaing, Guillaume Guillet, Jean Hugues, la duchesse de La Rochefoucauld, Wladimir d'Ormesson, Alexandre Parodi, Gaston Palewski (président à partir de 1966), Guy Périer de Féral, le professeur Renucci, Maurice Vaussard. (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 408). Au cours de l'année 1964-1965, l'association organise une célébration du septième centenaire de Dante et un colloque sur les réseaux routiers français et italien et les liaisons entre les deux pays. Elle crée, en outre, un club de jeunes Français et Italiens.

<sup>19</sup> C. de Gaulle, *Discours et messages*, t. IV, Paris, Plon, 1970, p. 207-208

<sup>20</sup> AMAE, série Z, Europe, 1944-1970, vol. 393 : note de la direction des Affaires administratives et sociales, 31 janvier 1964.

les sociétés HLM refusent la candidature des Italiens<sup>21</sup>. En outre, les travailleurs isolés sont nombreux à vivre dans des conditions qualifiées par le Quai d'Orsay de « non satisfaisante ». Le quotidien communiste, *L'Humanité*, saisit d'ailleurs l'occasion de la visite du président Segni pour attirer l'attention de l'opinion sur cette question<sup>22</sup>. En Italie, le sort réservé suscite, comme toujours, une vive émotion<sup>23</sup>. La volonté du président italien de voir la question de l'immigration figurée dans le communiqué final, en des termes très conciliants, répond à ce titre à des considérations de politique intérieure. D'ailleurs, il est à remarquer que le compte rendu des conversations entre le général de Gaulle et le président Segni ne porte pas la mention de cette question, tandis que les ministres des Affaires étrangères, dans une réunion restreinte, évoquent très brièvement la perspective d'une prochaine visite en France du sous-secrétaire d'État italien à l'Émigration.

C'est d'ailleurs au ministre des Affaires étrangères qu'ils revient d'évoquer, le 21 février en fin de matinée, l'ensemble des questions bilatérales<sup>24</sup>. Celles-ci peuvent être rassemblées en trois ensembles : les communications transfrontalières, les problèmes économiques et les controverses territoriales.

Au moment où les travaux du tunnel sous le Mont-Blanc avancent à grands pas<sup>25</sup>, la multiplication des déplacements transfrontaliers en hommes et en marchandises, ainsi que la volonté de désenclavement de certaines régions alpines conduisent toutefois à envisager d'autres liaisons ferroviaires ou routières entre les deux pays. Les discussions portent essentiellement sur deux axes : l'un au sud des Alpes, la ligne ferroviaire Nice-Cuneo et l'autre au nord, le doublement routier du tunnel sous le Fréjus. Dans le premier cas, il s'agit du rétablissement d'une voie existante tandis que dans le second, il s'agit d'une amélioration réclamant une nouvelle percée transalpine<sup>26</sup>. Dans les deux cas, la requête est italienne et le gouvernement français répond en avançant des arguments financiers qui ont pour conséquence de retarder les échéances.

En revanche, c'est Couve de Murville qui apparaît en situation de requérant sur un problème économique particulier mais hautement important : l'exploitation du pétrole en Algérie. Cette question, constituée depuis la fin des années cinquante un point de tensions entre les deux pays<sup>27</sup>. Certes, celles-ci se sont atténuées avec d'une part la mort de Mattei, patron de *l'Ente Nazionale Idrocarburi* (ENI) et figure emblématique selon les Français de la lutte contre leurs intérêts et avec d'autre part la signature des accords d'Évian. Toutefois, si l'on estime du côté français que l'Italie n'a pas les moyens d'une grande politique en Afrique du Nord, on reste très attentif aux velléités de l'ENI<sup>28</sup>. Pour Couve de Murville, il ne faut pas aborder la question en ordre dispersé et il appelle en quelque sorte à une solidarité européenne dont on voit bien qui seraient les grands bénéficiaires : les entreprises françaises. Il ne croit d'ailleurs pas, comme le lui affirme ses interlocuteurs, que l'ENI échappe au contrôle du

---

<sup>21</sup> Idem.

<sup>22</sup> *L'Humanité*, 19-20 février 1964. Voir aussi S. Mourlane, « Le Parti communiste français et l'immigration italienne dans les années soixante » in M.-C. Blanc-Chaléard (dir.), *Les Italiens en France depuis 1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 145-155.

<sup>23</sup> A. Bechelloni, *La dernière vague migratoire italienne en direction de la France (1945-1960) : le poids des structures, la politique des États, les représentations de l'Autre*, thèse, Université de Besançon, p. 43-49.

<sup>24</sup> AMAE, série Z, Europe, 1944-1970, vol. 393 : réunion des ministres des Affaires étrangères de France et d'Italie, 21 février 1964.

<sup>25</sup> Voir S. Mourlane, « Le tunnel du Mont-Blanc : un projet à travers un siècle de relations franco-italiennes », *Collection EDYTEM - Cahiers de géographie*, n°2, 2004, p. 111-118.

<sup>26</sup>, Rappelons que le passage sous le Fréjus se fait par un tunnel ferroviaire et que les automobiles peuvent l'emprunter en embarquant sur des navettes.

<sup>27</sup> Voir notamment : S. Mourlane, « La guerre d'Algérie dans les relations franco-italiennes », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 217, janvier 2005, p. 77-90.

<sup>28</sup> Voir B. Bagnato, « La politica « araba » dell'Italia vista da Parigi » *Storia delle Relazioni internazionali*, 1, 1989, p. 115-155.

gouvernement. Quoi qu'il en soit, Saragat tient à apaiser les craintes françaises et indique que son gouvernement informera son homologue français de l'évolution des discussions entre l'ENI et l'Algérie.

Les questions territoriales sont abordées dans le même esprit de dialogue même si les autorités locales, dans chacun des deux pays, font obstacles à un accord. L'affaire de la Carbo sarda, du nom d'une société italienne qui a pour projet d'établir une liaison transportant de Sardaigne en Toscane de l'énergie électrique voit ainsi l'opposition du conseil général de la Corse à la construction d'une ligne haute tension à travers l'île. Dans l'affaire de la villa Strohl Fern, du nom du peintre alsacien qui a légué cette propriété sur la colline du Pincio à la France en 1927 pour être utilisée à des fins culturelles, il s'agit du conseil municipal de Rome, sous l'impulsion des communistes, qui s'oppose aux travaux nécessaires au transfert dans cette villa du lycée français. Ces deux affaires mettent indiscutablement dans l'embarras les représentants des deux gouvernements soucieux de trouver au niveau bilatéral une harmonie qui fait défaut sur le plan multilatéral.

### • Les divergences multilatérales

Les questions multilatérales sont abordées à l'initiative des Italiens. À Paris, on n'est pas surpris que les Italiens abordent les sujets qui font l'objet de désaccords entre les deux pays. L'ambassade rapporte, en effet, au début du mois de février, des déclarations faites par Saragat à la télévision selon lesquelles « il parlerait franchement et clairement aux Français » et que « le gouvernement italien à l'intention de faire savoir qu'il n'est pas disposé à suivre Paris » dans sa politique européenne<sup>29</sup>. Dans les jours qui précèdent le voyage en France, la Farnesina envoie nombre de signaux dans ce sens<sup>30</sup>. La réunion préparatoire qui se tient à Rome entre Cattani et Lucet, le directeur des Affaires politiques du Quai d'Orsay confirme la volonté des Italiens de relancer le débat sur une Europe ouverte et démocratique (intégrant la Grande-Bretagne et disposant d'un parlement élu au suffrage universel) en partenariat avec les États-Unis<sup>31</sup>.

Ces questions sont abordées lors de l'entretien matinal du 20 février entre de Gaulle et Segni<sup>32</sup>. Ce dernier, plus respectueux que son prédécesseur, Gronchi, de l'ordre constitutionnel, reste en retrait au cours de la conversation et laisse presque exclusivement la charge des exposés à son ministre des Affaires étrangères, soutenu par Cattani. Saragat commence par brosser un tableau assez alarmiste de la situation intérieure italienne et évoque les dangers du communisme et la fragilité de la coalition gouvernementale. En conséquence, il estime qu'un relâchement des relations avec les États-Unis « pousserait l'Italie vers un neutralisme philo-soviétique ». Il renouvelle donc, en matière de défense, son attachement au principe de force multilatérale. En ce qui concerne l'Europe, il considère que la référence à la latinité à laquelle le général de Gaulle fait fréquemment appel, comme assise du développement européen, est un cadre « trop étroit ». D'un récent séjour à Londres, il retire

<sup>29</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : télégramme n°278, Rome, 4 février 1964.

<sup>30</sup> L'ambassade rapporte également que le ministre signe un article publié dans la *Stampa* dans lequel il renouvelle les positions italiennes sur l'Europe (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : télégramme n°406, Rome, 15 février 1964). À noter que l'éditorial de la revue *Esteri*, la semaine qui précède le voyage en France du président, insiste également sur « les choses qui divisent et on parlera à Paris avec la franchise que l'on doit employer entre amis » (n°5, 15-31 marzo 1963).

<sup>31</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : conversations franco-italiennes, Rome, 6 février 1963.

<sup>32</sup> AMAE, secrétariat général, entretiens et messages 1956-1966, vol. 20 : entretien entre le général de Gaulle et le président Segni, 20 février 1964. Sont présents du côté français Pompidou, Couve de Murville, Habib Deloncle, Bérard, De Carbonnel et Lucet, du côté italien Saragat, Cattani, Toscano, Malfatti.

Une réunion des ministres des Affaires étrangères se tient le 21 février pour aborder spécifiquement les questions bilatérales (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393).

l'impression que « la Grande-Bretagne est bien plus ouverte à l'Europe qu'on ne le croit ». Il réaffirme, en outre, l'attachement de l'Italie à la fusion des exécutifs et à l'établissement d'un Parlement européen. On s'achemine donc vers un *statu quo*. Le seul point de convergence réside dans la nécessité de fusionner les « trois communautés »<sup>33</sup>, décision à laquelle s'est ralliée la France depuis l'année précédente<sup>34</sup>. Pour le reste, le malentendu perdure. De Gaulle indique que la France veut, certes, « une alliance avec l'Amérique, solide certainement, mais sur des bases différentes de celles d'aujourd'hui ». Au sujet de la Grande-Bretagne, « ce n'est pas encore le moment » de son adhésion, dit-il. Enfin, il aborde le thème de la coopération politique européenne, selon la formule désormais habituelle avec les Italiens où se mêlent reproches et apaisements. Il leur impute, en effet, toujours une part de responsabilité<sup>35</sup>. Mais, dans le même temps, il reste soucieux d'amortir les effets du rapprochement franco-allemand sur les relations franco-italiennes. Les propos du général de Gaulle méritent ici d'être plus longuement cités :

« En ce qui concerne l'Europe, il y a un point que je tiens à établir en face des Italiens. Il n'existe aucun rapport entre les relations que nous avons avec vous et celle que nous avons avec les Allemands. Avec vous, au cours des siècles, il y a bien eu, de temps en temps, des guerres mais toujours sans conviction. Avec l'Allemagne, l'hostilité de nos deux nations a été terrible. Elle a entraîné de grands malheurs. Nous avons connu une grande oppression pendant la dernière guerre. C'est pourquoi, maintenant que les peuples français et allemands sont réconciliés, il importait dans l'intérêt de la paix et de notre coopération, de signer avec l'Allemagne un traité formel de réconciliation. Cette initiative a été prise par le chancelier Adenauer et nous l'avons acceptée. Ceci était nécessaire, car de cette façon se marquait un événement véritablement historique. La situation est tout autre pour vous. Bien entendu, s'il vous plaisait à vous aussi de collaborer avec nous, comme nous le faisons avec les Allemands, nous ne demanderions pas mieux. »

Le Général reprend ici les deux convictions qui sous-tendent sa conception des relations transalpines : la même appartenance à une communauté de civilisation, que l'histoire n'a jamais véritablement dissoute<sup>36</sup> et le renforcement des liens bilatéraux. C'est, rappelons-le une fois encore, le sens que l'on a souhaité donner à Paris à cette rencontre, mais les Italiens ne l'ont pas tout à fait entendu ainsi.

À la fin de la visite du président italien, on s'efforce, de part et d'autre, de minimiser la portée des divergences exprimées sur les rapports franco-italiens, mais personne n'en est dupe<sup>37</sup>. Le communiqué final ne le dissimule d'ailleurs pas. Le rapport du Quai d'Orsay,

---

<sup>33</sup> Le général de Gaulle emploie volontairement cette formulation car, dit-il, à ses interlocuteurs : « ce que vous appelez exécutifs ne le sont nullement. Les responsabilités appartiennent aux gouvernements [...] ». C'est évidemment toute la question de la supranationalité qui est ici en cause. S'en suit un échange entre le Général et Cattani au cours duquel ce dernier évoque « une erreur due à l'habitude : il ne faut pas employer le terme exécutif ». De Gaulle remercie le secrétaire général de cette remarque et ajoute de manière grinçante : « Venant de lui, elle a beaucoup de mérite et ceci représente de sa part un grand progrès ».

<sup>34</sup> E. Jouve, *Le général de Gaulle et la construction de l'Europe*, Paris, LGDJ 1967, p. 389.

<sup>35</sup> Il déclare : « Quant à la coopération politique, elle n'a pas abouti. Vous savez pourquoi et il faut bien dire que vous n'y êtes certainement pas pour rien ».

<sup>36</sup> Cette conception est déjà exprimée dans les propos tenus devant Alain Peyrefitte, le lendemain du traité de l'Élysée : « Ces contacts en profondeur ne sont pas nécessaires avec l'Italie, qui est de même nature que nous ; nous sommes des Latins. » Cité in A. Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, t. II, Paris, Fayard-De Fallois, 1997, p. 221.

<sup>37</sup> Voir notamment les titres de la presse française. *Le Monde* choisit pour son « bulletin de l'étranger » un euphémisme : « Cordiale franchise » (20 février 1964), *L'Aurore* évoque « Une visite amicale qui ne saurait dissiper de profondes divergences » (19 février 1964), *La Croix* « Un franc dialogue entre amis sur des sujets qui les divisent » (20 février 1964) et *Combat* « De Gaulle et Segni échangent avec franchise leurs divergences » (20 février 1964).

rédigé par Lucet, est éloquent : « De ces conversations, il y a peu de choses positives à dire. »<sup>38</sup>

La conclusion confirme le point de vue pessimiste de Paris sur la capacité de l'Italie à tenir le rôle d'un interlocuteur crédible et sur lequel la France puisse s'appuyer : « Il a paru résulter de tous ces entretiens que si l'atmosphère restait bonne entre les deux pays, on ne pouvait guère penser que l'Italie, paralysés par le souci de maintenir une coalition de partis assez précaire, puisse être en mesure d'avancer des idées qui lui soient propres et ne pas se borner à suivre aussi fidèlement que possible la politique des États-Unis. »<sup>39</sup>

De fait, le voyage de Segni en France confirme le tournant pris par les relations franco-italiennes un an plus tôt. La France ne cherche plus en l'Italie un appui à ses thèses, il s'agit de privilégier la voie bilatérale et de limiter les remous que pourraient provoquer les tumultes multilatéraux sur celle-ci. La multiplication des déclarations d'amitié prend en ce sens une dimension cathartique. Toutefois, la perspective bilatérale à laquelle le général de Gaulle est tant attaché n'offre guère de perspective ambitieuse tant du côté italien on est réticent à ce mode de rapport jugé trop exclusif. À l'évidence, à partir de ce moment, les relations franco-italiennes ont perdu le souffle des grandes ambitions.

---

<sup>38</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : télégramme adressé aux représentants diplomatiques de France à Rome, Bruxelles, La Haye, Bonn, Luxembourg, Washington, Londres, New York, Madrid, n<sup>os</sup> 1220-1226, 575-581, 492-498, 26, 1988-1994, 4552-4558, 3870-3876, 1502-1508, 175-81, Paris, 22 février 1964.

<sup>39</sup> *Idem*.